



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'immigration, de l'intégration  
et de la citoyenneté  
Service des migrations et de l'intégration

## ÉTRANGER ENTRÉ EN FRANCE AVANT L'ÂGE DE 13 ANS

**LE DOSSIER DEVRA COMPORTER LES ÉLÉMENTS ET PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- 3 photographies d'identité de face, tête nue, récentes et parfaitement ressemblantes** (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie) ou si demande déposée dans le cadre du téléservice mentionné à l'article R. 431-2 du CESEDA, code photographie et signature numérique valide ;
- Votre numéro de téléphone ;**
- 50 € en timbres fiscaux.**

Vous devez vous munir de tous les documents indiqués dans la liste ci-après:

### Originaux et copies suivants :

- Justificatif d'état civil et de nationalité :**
  - ✓ **Copie intégrale d'acte de naissance** comportant les mentions les plus récentes
    - si celui-ci est une traduction, produire l'acte en langue originale et en français ou traduit par un traducteur assermenté
    - si celui-ci est établi à partir d'un document supplétif, produire le jugement
  - ✓ **tout document établissant votre nationalité** : passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas), ou, à défaut, autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)
- Justificatif de domicile** datant de moins de six mois : facture électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), bail de location de moins de six mois accompagné d'une quittance de loyer (si locataire) ou taxe d'habitation ; en cas d'hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ; en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour n'est plus à jour ;
- Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre, et si exigé le droit de visa de régularisation** à remettre au moment de la remise du titre ;
- Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France** si vous êtes marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie.

## PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

**Vous souhaitez être admis au séjour en raison de votre arrivée à Mayotte avant l'âge de 13 ans, vous devez vous munir des originaux et copies des justificatifs suivants:**

- Justificatifs de résidence habituelle en France depuis au plus l'âge de treize ans** : inscription dans un établissement scolaire, bulletins scolaires, documents administratifs ;
- Justificatifs de résidence en France d'un ou des parents depuis que l'enfant a eu treize ans ainsi que ceux des autres liens familiaux**: tout justificatif probant (un par semestre) ;
- En cas de filiation adoptive** : jugement prononçant l'adoption ;
- Justificatif de l'état civil du ou des parents** :
  - Extrait d'acte de naissance ou une copie intégrale d'acte de naissance
  - Si le parent est marié et/ou a des enfants : livret de famille (ou acte de mariage récent)
  - s'il en dispose, passeport (pages relatives à l'état civil et aux dates de validité)
- Document de séjour de l'un des parents à Mayotte depuis que l'enfant a eu treize ans et ses autres liens familiaux sur le territoire;**
- Copie de votre TIR ou de votre DCEM** si vous en disposez.

## RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SEJOUR

**Vous souhaitez obtenir un renouvellement de titre de séjour en raison de votre arrivée à Mayotte avant l'âge de 13 ans, vous devez vous munir des originaux et copies des justificatifs suivants:**

- Justificatifs de présence continue en France depuis l'entrée** : le séjour doit être justifié par au moins un document pour chaque année émanant d'une administration publique (service social, établissement scolaire, etc.).
- Document de séjour de l'un des parents à Mayotte depuis que l'enfant a eu treize ans et ses autres liens familiaux sur le territoire ;**

**Il est impératif de vous présenter muni des photographies et documents demandés (originaux et copies obligatoires) préalablement classés. Faute de quoi, votre dossier ne pourra pas être instruit par l'agent d'accueil. Je vous remercie de votre compréhension.**